

Un pack sécurité pour mieux intégrer les personnels intérimaires



Avec un taux de 19 % des effectifs d'intérimaires toutes industries confondues, le BTP se classe parmi les secteurs qui font le plus appel au travail temporaire. Comme tous les salariés du bâtiment et des travaux publics, et en particulier les nouveaux ces collaborateurs ont besoin d'un accompagnement pour bien appréhender tous les aspects de la prévention et préserver ainsi leur santé et leur sécurité. Selon les axes prioritaires définis par son plan stratégique @Horizon 2025, l'OPPBTP lance une campagne ciblée sur l'intérim dans le BTP à compter du 2 novembre et jusqu'à la fin de l'année. Ce de communication, d'information d'actions terrain a pour ambition de mobiliser les entreprises du BTP autour des problématiques de prévention des salariés intérimaires. Un « pack sécurité » est ainsi proposé, avec des conseils et des pratiques, pour anticiper l'arrivée

intérimaires, mieux les accueillir et les accompagner durant leur mission.

Faire évoluer les mentalités autour de l'intérim

En raison de la grande diversité des activités et des variations importantes de charge au quotidien, le BTP fait fortement appel à l'intérim, lequel pâtit d'une forte sinistralité, bien supérieure à celle des salariés permanents. Qualité de l'intégration des intérimaires aux collectifs de travail et disponibilité des compétences requises, associées à la pression temporelle des chantiers, sont souvent à la base des trop nombreux accidents.

Dans le cadre du plan @Horizon 2025, l'OPPBTP a retenu l'intérim parmi les thématiques d'action prioritaires pour baisser les accidents graves et mortels et améliorer les conditions de travail des salariés intérimaires. En 2022, l'OPPBTP lance donc une campagne auprès des entreprises du BTP. Une action auprès des entreprises de travail temporaire est envisagée pour 2024.

L'OPPBTP propose, avec cette campagne 2022, de mettre en avant l'importance de la bonne intégration des salariés intérimaires dans les équipes et collectifs de travail en s'appuyant sur trois piliers :

- L'anticipation : définir précisément le rôle et les missions de l'intérimaire, évaluer ses compétences en particulier en termes de sécurité ;
- L'accueil : vérifier l'adéquation des compétences avec le poste proposé et s'assurer de la bonne compréhension des messages et des directives données ;
- L'accompagnement : nommer un compagnon tuteur pour guider l'intérimaire mais aussi veiller à intégrer ce dernier aux moments de prévention sur le chantier.

« Bien souvent, les entreprises du BTP se focalisent sur l'accueil des intérimaires, mais un réel progrès est à faire pour anticiper l'arrivée et l'accompagnement du collaborateur durant sa mission. Il est important d'insister sur ces trois aspects car c'est leur combinaison qui va aussi améliorer la performance des chantiers et réduire les accidents. » indique Julien Asselin, Directeur des campagnes ciblées en charge de la campagne intérim.

À travers cette campagne l'OPPBTP souhaite aussi faire prendre conscience aux entreprises des bénéfices qu'elles peuvent retirer d'une bonne intégration de leurs intérimaires : réduction des accidents, amélioration de la performance des chantiers, montée en compétences grâce à un bon accompagnement, fidélisation du personnel et attractivité de l'entreprise, optimisation de la communication.

Une campagne ciblée et complète à destination des entreprises

Dès le 2 novembre et pour huit semaines, l'OPPBTP met en place cette campagne intérim à destination de toutes les entreprises du bâtiment et des travaux publics faisant appel au travail temporaire avec comme cible prioritaire les chefs d'entreprise, les référents prévention, les compagnons, les intérimaires...

Pour cela l'Organisme a conçu sa campagne autour de trois axes essentiels :

• Le déploiement de moyens de communication importants

Afin de sensibiliser les entreprises au sujet de l'intérim, l'OPPBTP met à leur disposition un pack sécurité. Véritable boîte à outils, ce pack est disponible sur le site dédié de la campagne : www.LePackSECURITEinterimairesBTP.fr

Par ailleurs, un e-mailing sera diffusé aux entreprises ciblées et un dispositif de visibilité sera mis en place sur les réseaux sociaux ainsi que sur les sites d'information du BTP afin de renvoyer vers le site de la campagne.

• Une campagne d'information et de sensibilisation

Les entreprises pourront retrouver une offre documentaire spécifique et très complète sur le site internet.

- ✓ Un large panel d'actions d'information avec des webinaires, des réunions terrain, des temps d'échanges au sein du réseau Club Avenir Prévention (Club Fidélité de l'OPPBTP);
- ✓ Des questions réponses traitant de l'ensemble des thèmes d'intérêt ;
- ✓ Des vidéos de sensibilisation et de témoignages ;
- ✓ Des fiches outils pratiques (demande de personnel intérimaire ; check-list intégration intérimaire ; liste de postes à risques particuliers ; formation obligatoire) ;
- ✓ Des kits d'information pour les salariés (quart d'heure sécurité; réunion de sensibilisation…).

À partir du mois de novembre, l'ensemble des entreprises du BTP recevront par mail un numéro de La lettre de Prévention BTP dans l'objectif de toucher un maximum d'entre elles.

• Une présence sur le terrain pour accompagner les entreprises

Durant toute la durée de la campagne, l'OPPBTP accompagnera directement sur le terrain des entreprises pour les aider à appréhender tous les enjeux liés au travail temporaire. L'Organisme proposera ainsi un diagnostic intérim aux entreprises qui le souhaitent. A partir d'un questionnaire sur leur organisation, les experts de l'OPPBTP étudieront leur situation et proposeront des solutions en phase avec leurs besoins.

Cette action de proximité s'accompagne de la création d'une formation dédiée, « Accueil et formation Sécurité, réussir l'intégration de vos salariés permanents et temporaires » ainsi que d'une enquête en ligne à destination des chefs d'entreprises comme des compagnons.

Les partenaires de l'OPPBTP sont aussi investis dans cette campagne : DGT, CNAM, CARSAT, INRS, CAPEB, FFB, FNTP, FSCOPBTP, SIST-BTP, ANACT à travers la mise à disposition de documentations et le relai de la campagne.

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, crée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentielles et distancielles :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielles et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.







SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com
Charlotte Breuil • c.breuil@clccom.com

OPPBTP

Solange Delpech • 01 46 09 26 76 solange.delpech@oppbtp.fr